



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fonctionnement de l'hélicoptère sanitaire dans la Nièvre

Question écrite n° 42323

Texte de la question

Mme Perrine Goulet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les horaires de mise en service de l'hélicoptère sanitaire, basé au centre hospitalier de Nevers. La Nièvre étant parmi les départements les plus éloignés de tout centre hospitalier universitaire, les enjeux de santé publique y sont très prégnants. Pour y répondre, Mme Buzyn avait annoncé le déploiement d'un hélicoptère sanitaire dans le département. L'accès à une offre de soin a, dès lors, pu être améliorée, notamment pour les patients en situation d'urgence. En service chaque jour de 8 à 20 heures, l'hélicoptère augmente sensiblement les chances de survie du malade et fait gagner un temps précieux aux équipes médicales. Néanmoins, les missions interrégionales qu'il assure limite son cadre d'intervention et, bien qu'un autre appareil basé à Dijon le relaie la nuit, le déséquilibre territorial persiste. Dès lors, il pourrait apparaître pertinent d'élargir les horaires de mise en service de l'hélicoptère sanitaire basé à Nevers. Il s'agit de garantir l'accès rapide à une offre de soin de jour comme de nuit et ainsi corriger les iniquités territoriales. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette demande.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42323

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7951

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)